



SAMEDI ET DIMANCHE 09 et 10 Août 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION:

Nom :Prénom :
Adresse :Cde postal :
Ville :
Téléphone : Email :
N° d'immatriculation du véhicule :
Permis de conduire N° délivré le à
Nombre de passagers :

PARTICIPATION : (merci de cocher vos choix)

BOURSE D'ÉCHANGE EXPOSANTS:

Samedi 09/08/2025 12€ (1 emplacement de 4m linéaires)

Dimanche 10/08/2025 12€ (1 emplacement de 4 m linéaires)

CIRCUIT DECOUVERTE (Le pays des 3 rivières) Samedi 09/08 à partir de 14h00 5 € **par personne**

PARADE DES VÉHICULES « LE BOUCHON DE BLAIN » Le 10/08/2025 14h00 15€ par véhicule.

NB : Le repas du dimanche soir est offert pour le conducteur du véhicule.

LES VIEUX PISTONS « LA TOTALE » : 35€ comprenant la participation en tant qu'exposant aux 2 jours de bourse d'échange, le circuit découverte **pour une personne**, la parade des véhicules « Bouchon de Blain »

NB :Le repas du dimanche soir est offert pour le conducteur du véhicule.

Fait à....., le.....

NB :si version électronique , merci d'écrire au clavier dans le cadre ci-dessous vos nom, prénom et la mention « certifie signer ce document »

Nom :
Prénom :
Mention :

- **Règlement par la billetterie** : Ce bulletin d'inscription signé doit être transmis **exclusivement** par mail à l'adresse :

contact.vieux.pistons@gmail.com

- **Règlement par courrier** : Ce bulletin d'inscription signé, est accompagné d'un chèque à l'ordre du « **Comité des Fêtes de Blain** » il doit être envoyé à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes et de Bienfaisance de Blain
15 Boulevard Jules Vernes
44130 BLAIN

Renseignements : 06 83 15 12 14

BOURSE D'ÉCHANGE SAMEDI ET DIMANCHE 9 et 10/08/2025

REGLEMENT

Réservation

- Paiement via la billetterie :....

<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-et-de-bienfaisance-de-blain/evenements/les-retrouvailles-des-vieux-pistons-de-la-saint-laurent>



Le bulletin d'inscription signé doit être transmis **exclusivement** par mail à :

contact.vieux.pistons@gmail.com

- Paiement par chèque : Le bulletin d'inscription signé, accompagné d'un chèque doit être transmis à :

Comité des Fêtes et de Bienfaisance de Blain 15 Boulevard Jules Vernes 44130 BLAIN

La demande de réservation doit être accompagnée du paiement et du formulaire de réservation dûment complété.

La signature du formulaire de participation entraîne l'acceptation du présent règlement général. La réservation n'est définitive qu'après examen et acceptation par l'organisateur de la manifestation

Tenue des stands

L'exposant s'engage à respecter l'emplacement du stand qui lui est attribué Toute nuisance à la circulation. Les stands doivent être ouverts et occupés en permanence pendant la durée d'ouverture au public. A l'issue de l'événement, l'emplacement devra être restitué dans son état initial.

Organisation et tenue des stands

Les stands et installations sont contrôlés par l'organisateur qui pourra intervenir à tout moment sur le stand. L'organisateur se réserve le droit :

- de déplacer ou modifier le stand d'un exposant sans que cette modification ne puisse donner droit à une indemnité
- de retirer ou faire retirer les objets lui paraissant dangereux, nuisibles ou incompatibles avec le but et les convenances de l'événement, ainsi que tout objet et substance réprimandés par la Loi.

Affichage des prix

L'affichage du prix des marchandises est obligatoire et devra se faire conformément aux dispositions de l'article L.113.3 du code de la consommation.

Propriété des biens

Les biens exposés doivent être des matériels anciens, d'occasion ou neufs reconnus comme pièces de restauration. L'organisateur est déchargé de toute responsabilité en cas de litige relatif aux transactions et échanges effectuées par les exposants, en particulier s'agissant d'éventuels troubles de jouissance et préjudices commerciaux qui pourraient être subis pour quelque cause que ce soit

Sécurité

L'exposant s'engage à respecter les mesures de sécurité et de prévention réglementaires en vigueur. Les exposants sont responsables des objets de valeur exposés sur leur stand. Le matériel sensible au vol devra être conservé dans un équipement fermant à clé à la fermeture du stand et en lieu sûr. L'organisateur est exonéré de toute responsabilité en cas de vol, bris, dépréciation du matériel,...etc.

Assurance

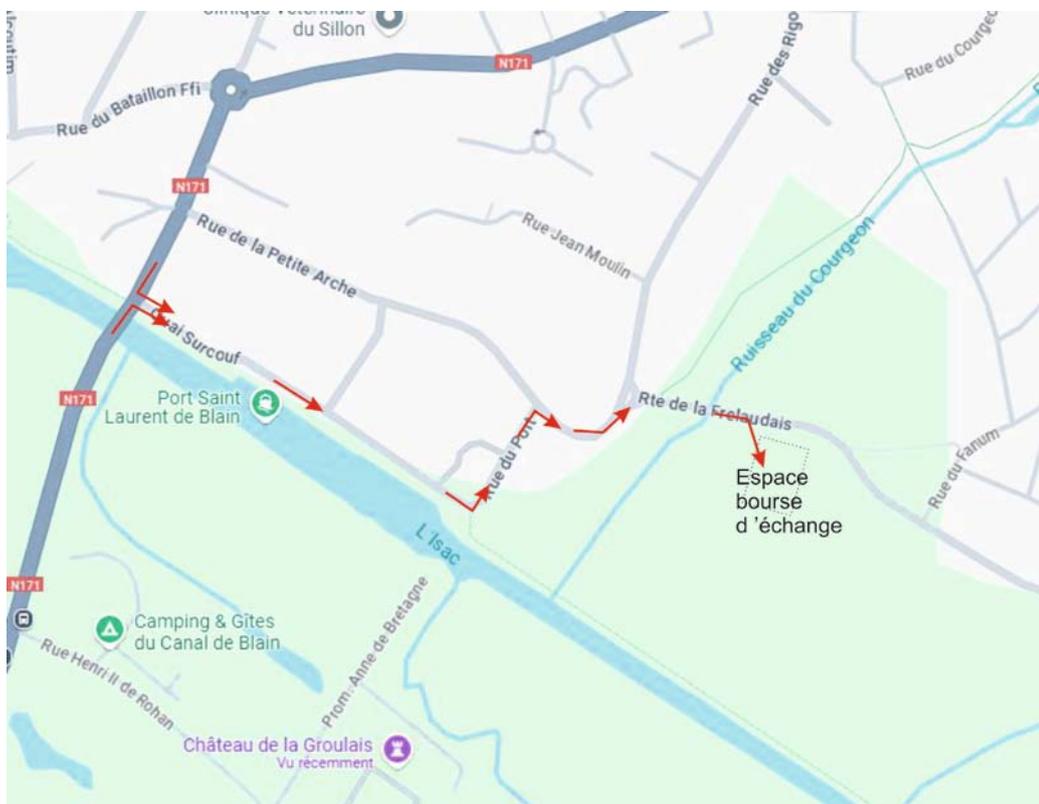
Les exposants sont tenus de contracter leur propre assurance Responsabilité Civile. L'organisateur ne répond pas des dommages, quelle que soit leur nature, causés aux véhicules et pièces exposés.

Informations pratiques :

Lieu :

Site communal de la Frelaudais Route de la Frelaudais 44130 BLAIN

Suivre Fléchage **Bourse d'échange**



contrôle des entrées : vous devez vous présenter au contrôle entre 7h30 et 8h00 le jour de la bourse.

Montage et installation des stands :

- le Samedi 09/08 entre 8h et 10 heures, avant l'ouverture au public
- le Dimanche 10/08 entre 8h et 10h (pour ceux qui ne participent pas le Samedi)

Démontage :

- A partir de 18h le samedi 09/08 (pour ceux qui ne participent pas le Dimanche)

- A partir de 17h00 le Dimanche 10/08. **Les véhicules devront être déplacés (voir parking prévu pour le circuit découverte) [Parking du château de la Groulais](#).**

La circulation des véhicules est interdite pendant l'ouverture au public .

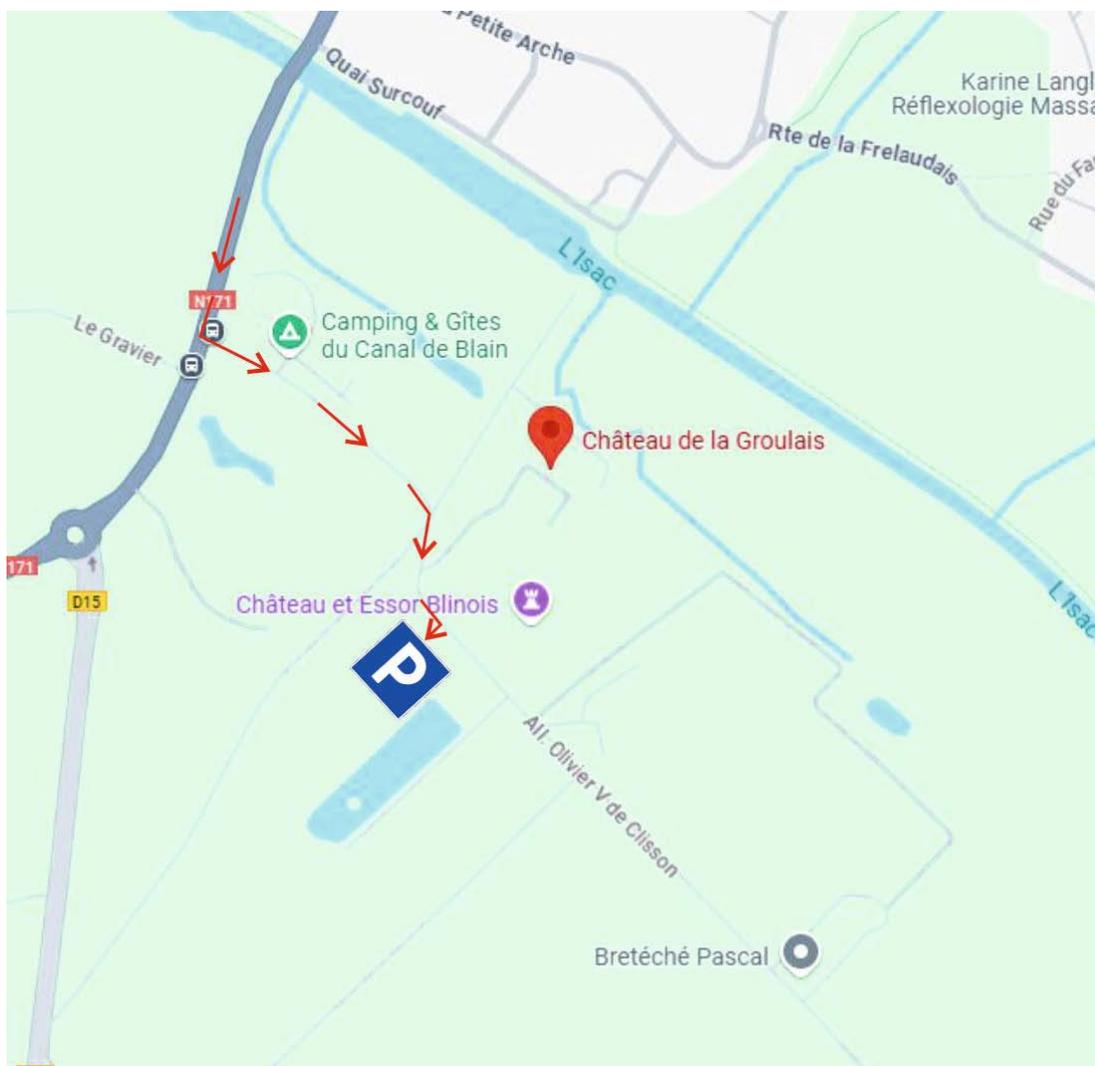
CIRCUIT DÉCOUVERTE : Au Pays des 3 rivières Samedi 09/08/2025 à 14h00

Lieu de rassemblement :

Parking du Château de la Groulais

Suivre fléchage : [Circuit découverte](#)

4 Allée Olivier V de Clisson,
44130 BLAIN



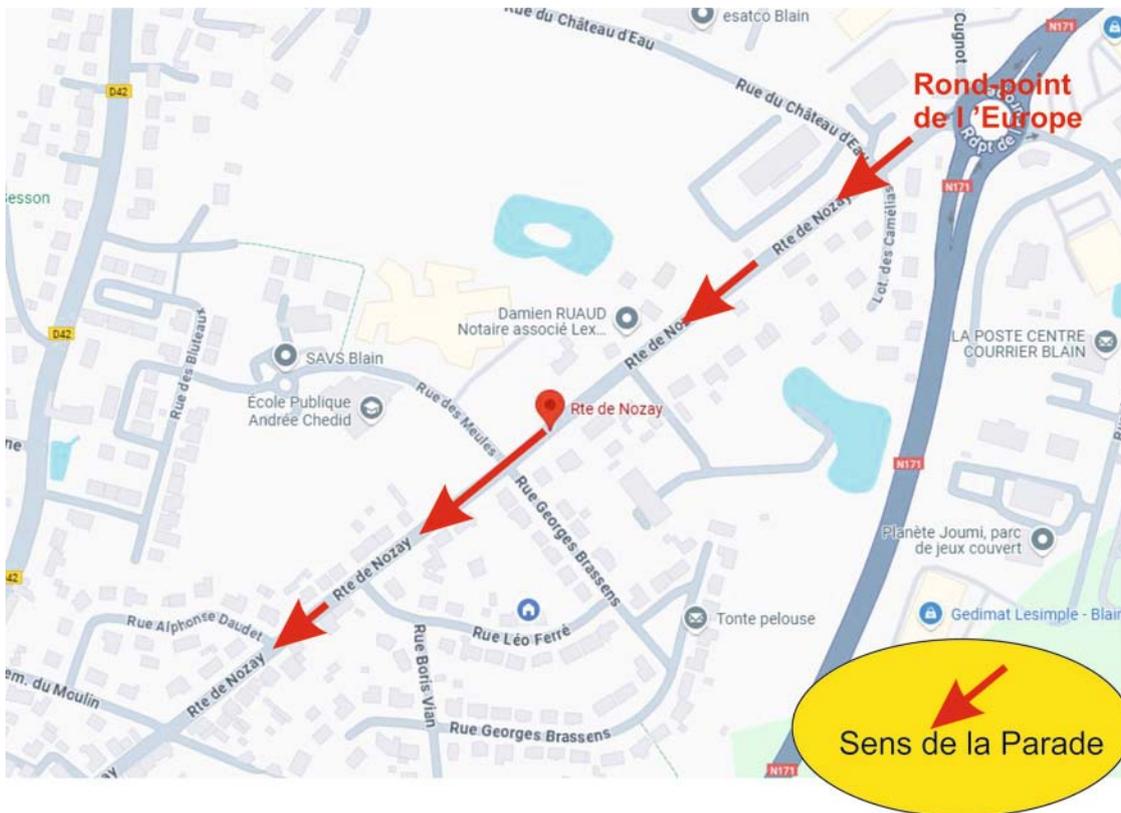
- **Et retour au même endroit**

PARADE « BOUCHON DE BLAIN »

Dimanche 10/08/2025 14h00

Lieu de rassemblement :

En venant du rond point de l'Europe, Route de Nozay 44130 BLAIN à 14h00 pour un départ de la parade à 14h30



Quelques adresses utiles :

- Camping du canal 4 rue Henri II Rohan 44130 BLAIN 02 40 51 03 51 contact@campingducanal.fr
- Camping de la Forêt du Gâvre rue de l'Etang 02 40 51 20 62
- Logis auberge de la forêt du Gâvre 33 la Maillardais 02 40 51 20 26 reservation@auberge-delaforet.fr

REGLEMENT CIRCUIT DECOUVERTE ET PARADE « BOUCHON DE BLAIN »

Les participants se doivent de respecter les points suivants :

- être titulaires du permis de conduire
- être assurés pour leur véhicule en responsabilité civile
- avoir un véhicule en conformité avec la réglementation
- respecter le code de la route et en particulier, les limitations de vitesse.